

Compte rendu de séance

Séance du 28 Novembre 2019

L' an 2019 et le 28 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , à la mairie sous la présidence de Georges Morvan, Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LACHUER André, M. LE GAC Jean, Mme LESENECHAL Monique, Mme LOZAC'H Françoise, Mme VERSCHUEREN Blandine (arrivée à 20h30), M. TOSSER André, M. PLASSART Franck, Mme NICOLE Corinne, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Absent : Pierre Tanguy, procuration pour Georges Morvan

Nombre de membres

• **Marché de Maîtrise d'oeuvre rénovation des logements : avenant 2**

réf : 2019-113

Mr le Maire rappelle que l'offre initiale avait été établie sur une base prévisionnelle de travaux d'un montant de 230 000.00 € HT au taux de 9.45 %, soit une somme de 21 735.00 €.

L'avenant n°1 prend en compte le coût prévisionnel des travaux modifié à 455 000.00 € HT au stade APD, pour prendre en compte l'incidence financière entre l'estimation provisoire initiale et la phase APD soit tranche ferme : 320 000.00 € HT X 9.45 % + tranche conditionnelle de 135 000.00 € X 4.90 %, soit un coût de maîtrise d'œuvre de 36855.00 €.

Le coût prévisionnel des travaux est porté à 637 607.62 € HT au stade ACT, assistance pour la passation des contrats de travaux (tranche ferme + tranche conditionnelle). Ce coût constitue la base de la nouvelle offre pour le projet de rénovation des logements, Les tranches ferme et conditionnelle deviennent une seule tranche ferme. Les membres du conseil municipal à l'unanimité, vu l'évolution du projet, décident de retenir le cabinet trois architectes dans les conditions suivantes : taux de rémunération de 8.45% sur la tranche ferme soit la somme de 53 877.45 € HT et autorisent le Maire à signer les pièces du marché.

• **Diagnostic amiante logement près de l'école**

réf : 2019-114

Un premier diagnostic avait été réalisé par l'organisme Veritas et le rapport mentionnait des traces d'amiante dans un des logements.

La décision a été prise de réaliser un contre diagnostic par un autre établissement. Celui-ci a réalisé plusieurs prélèvements et les résultats d'analyses n'ont fait apparaître aucune trace d'amiante.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à régler la facture du cabinet

Corlouer de Carhaix pour la somme de 516.67 € HT, 620.00 € TTC en investissement sur le programme rénovation des logements

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Travaux à la bibliothèque, choix des entreprises**

réf : 2019-115

Le conseil municipal retient les propositions suivantes pour la peinture, le décapage et la vitrification du parquet et le nettoyage du chantier :

SASU Thierry Tanguy Peinture	2 508.50 € HT
Argoat ponçage Spezet	1 760.00 € HT
CS nettoyage Brennilis (nettoyage du chantier)	366.40 € HT

Et autorise le Maire à signer les pièces du marché

A la majorité (Pierre Tanguy ne participe pas au vote)

- **Construction de quatre maisons pour personnes âgées : avenants charpente et gros oeuvre**

réf : 2019-116

Les membres du conseil municipal décident de remplacer la partie bardage en panneaux par un enduit taloché gris et acceptent les avenants ci-dessous :

lot charpente (entreprise Mein Glaz) : - 666.08 € HT

lot gros oeuvre (entreprise Ricou) : + 666.08 € HT

et autorisent le Maire à signer les documents s'y rapportant

- **Tarifs 2020**

réf : 2019-118

La conseil municipal à l'unanimité adopte les tarifs suivants au 1er janvier 2020 :

CIMETIERE	
Achat et renouvellement de concession simple	
15 ans	102.00 €
30 ans	202.00 €
50 ans	400.00 €
Travaux	
creusement de fosse	61.00 €
ouverture de caveau	45.00 €
Carottage	32.00 €
Columbarium	
5 ans	157.00 €
15 ans	

	441.00 €
30 ans	757.00 €
50 ans	1 091.00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE	
PERSONNES HABITANT LA COMMUNE	
salle avec bar	98.00 €
salle cuisine vaisselle	277.00 €
PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE	
salle avec bar	196.00 €
salle cuisine vaisselle	365.00 €
UTILISATIONS TEMPORAIRES POUR TOUS :	
jeux de carte, café, vin d'honneur, fest-noz et fest deiz sans entrée payante	55.00 €
Les associations bénéficient de la gratuité de la salle à la cinquième utilisation	
Salle de réunions pour les particuliers	43.00 €
SONO	
LOCATION sono	25.00 € par jour
caution	500.00 €
HANGARS POLYVALENTS	
HANGAR N°2	42.00 €
HANGAR N°3	151.00 €
Caution pour hangar n°3	151.00 €
caution location de salle polyvalente 1000.00 €	
table + 2 bancs (particuliers de la commune)	2.00 €
GARDERIE SCOLAIRE (tarifs applicables à la rentrée 2019/2020)	
Matin	1.18 €
soir	2.71 €
matin et soir	3.86 €
Cantine	
repas enfant	2.37 €
repas adulte	4.69 €
CONTRÔLE ASSAINISSEMENT	
Contrôle ASSAINISSEMENT individuel	80.00 €
Raccordement assainissement collectif	152.45 €

- **Autorisation au Maire d'engager, de mandater et de liquider les dépenses d'investissement**

réf : 2019-117

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent permettant ainsi de faire face aux dépenses d'investissement des budgets commune et eau et assainissement du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au vote du budget primitif 2020 .

D'autre part, les dépenses d'investissement prévues au BP 2019 et non réalisées avant le 31/12/2019 feront l'objet d'un état des restes à réaliser afin de pouvoir effectuer les mandatements à partir du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Zone de préemption et périmètre d'intervention foncière proposés par le Département 29
Mr le Maire va recevoir une délégation d'agriculteurs qui souhaite obtenir des informations à ce sujet

- Mr Tintiller a fait part de son souhait d'acquérir un délaissé communal à proximité de sa propriété au lieudit Kervoel

Séance levée à: 21h50

Le Maire,
Georges Morvan

